Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261028-CC_2026_10_N152-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 28 octobre 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Sophie AUTRET - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Véronique LE BOULCH - Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE - Karine LE JEUNE - Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU - Pascale BOU LAHDOU - Gilbert CHAPALAIN - Stéphane CLOAREC - François MOAL - Anne DANIELOU - Jean-Luc BONIS - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF - Stéphanie DUMONT - Catherine GOURMELON - Thierry MOAL - Gilles GOMBERT - Roger BOSSARD - Emmanuelle RENAUD - Éric LE DUFF - Hervé JEZEQUEL - Bruno CORILLION - Carole AUTRET – Paul GOARANT lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Marlène ILHEU (pouvoir à Éric LE DUFF), Marc SIMON (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Maël SAILLOUR (pouvoir à Véronique LE BOULCH), Frank COCAIGN (pouvoir à Sophie AUTRET), Anne-Sophie KERBRAT (pouvoir à Carole AUTRET)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
22 octobre 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 39	**Secrétaire de séance :**
22 octobre 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Concession d'aménagement du Village d'entreprises de la Gare : Validation du C.R.A.C.L. 2025

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-10-N152	5.2	Éric GRALL

Par un traité de concession d'aménagement conclu avec SemBreizh au 1er janvier 2025, Haut-Léon Communauté a confié la réalisation du village d'entreprises sur la friche de la gare de Saint-Pol-de-Léon.
Le compte-rendu annuel d'activité à la collectivité (CRACL) au 31 décembre 2025 présente l'état d'avancement administratif, technique et financier de l'opération.

Au cours de l'exercice 2025, les études pré-opérationnelles ont été engagées, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié et les premières dépenses d'études ont été réalisées.

Les dépenses constatées s'élèvent à 32 051 € HT pour 125 000 € de recettes, correspondant à la participation d'équilibre versée par la collectivité conformément au traité de concession.

Le bilan prévisionnel global de l'opération est désormais porté à 8,60 M€ HT, contre 8,46 M€ HT initialement, en raison de la réévaluation du coût de réalisation de la placette publique située devant la gare, relevant du domaine public communal ; cette augmentation est compensée par une hausse équivalente de la participation financière de la Ville de Saint-Pol-de-Léon, qui prendra en charge cet aménagement.

Il est à noter que l'ensemble des aménagements publics de cette opération sera transféré à la commune.
Pour 2026, sont prévus la poursuite des études, les acquisitions foncières et les premières actions opérationnelles, pour un montant prévisionnel de 749.487 € HT, financé notamment par une participation de Haut-Léon Communauté.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261028-CC_2026_10_N152-DE

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du CRACL 2025 ;
Après avoir pris connaissance de la proposition des membres du Pôle du 8 septembre 2026 et du Bureau du 23 septembre 2026 de réserver une suite favorable au CRACL 2025 ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Compte Rendu Annuel d'Activité 2025 de la concession d'aménagement du Village d'entreprises de la Gare à Saint-Pol-de-Léon.

Présents	**39**
Pouvoirs	**5**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD